

Duplessis-Mornay, Languet et Danzay en guerre contre les théologiens

Hugues Daussy

**Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/siecles/2533>

ISSN : 2275-2129

Éditeur

Centre d'Histoire "Espaces et Cultures"

Édition imprimée

Date de publication : 1 juin 2003

Pagination : 93-103

ISBN : 2-84516-261-8

ISSN : 1266-6726

Référence électronique

Hugues Daussy, « Duplessis-Mornay, Languet et Danzay en guerre contre les théologiens », *Siècles* [En ligne], 18 | 2003, mis en ligne le 11 juin 2015, consulté le 02 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/siecles/2533>

EN DÉBATTANT LA RELIGION,
LES RELIGIEUX SE GÂTENT¹.

DUPLESSIS-MORNAY, LANGUET ET DANZAY EN GUERRE CONTRE LES THÉOLOGIENS

S'il est plus souvent étudié pour son engagement politique au service de la cause réformée, Philippe Duplessis-Mornay fut également un théologien renommé. De son œuvre foisonnante, quelques traités se distinguent par le rôle remarquable qu'ils ont joué dans l'affrontement religieux. Le *Traité de l'Église*, le *De l'institution de l'Eucharistie* ou le *Mystère d'Iniquité*², placent ainsi Mornay au rang des plus éminents controversistes de son temps. Dans le concert des théologiens protestants, sa voix détone pourtant. Contrairement à nombre d'entre eux, il concentre exclusivement ses attaques sur l'ennemi papiste et conserve une totale réserve à l'égard des différends qui opposent, en matière de doctrine, réformés et luthériens. Plus encore, il s'interdit toute intervention dans les querelles qui sèment parfois la discorde au sein même du protestantisme réformé. Ce devoir de réserve, qu'il s'impose pour des

1. Mornay à Clarens, 27 mars 1595, dans *Mémoires et correspondance de Duplessis-Mornay pour servir à l'histoire de la Réformation et des guerres civiles et religieuses en France sous les règnes de Charles IX, de Henri III, de Henri IV et de Louis XIII, depuis l'an 1571 jusqu'en 1623, édition complète publiée sur les manuscrits originaux et précédée des Mémoires de Madame de Mornay sur la vie de son mari, écrits par elle-même pour l'instruction de son fils*, éd. par A.-D. DE LA FONTENELLE DE VAUDORÉ et P.-R. AUGUIS, Paris, 1824-1825, t. VI, p. 247 (désormais cité *Mémoires*).

2. Respectivement parus à Londres en 1578, La Rochelle en 1598 et Saumur en 1611.

raisons essentiellement politiques, le conduit à considérer avec beaucoup de sévérité l'attitude de ceux qui, parmi ses coreligionnaires, ne font pas preuve de la même sagesse. Dans son optique, la constitution d'une union étroite entre les différentes confessions protestantes est en effet la seule planche de salut face à l'agressivité catholique. Il faut donc lutter à tout prix contre les motifs de division. Armé de cette intime conviction, il part en guerre contre l'incurie de ces théologiens qui, selon lui, font courir à la « vraie religion » un risque mortel. Les pasteurs, même s'il les écorche parfois pour leur manque de pragmatisme et si nombre de controversistes exercent également un ministère pastoral, ne sont donc pas sa cible. Nulle trace d'un « anticléricalisme » intra-protestant chez le compagnon d'Henri de Navarre, mais plutôt la manifestation d'une incontestable hostilité à l'égard de certains théologiens ainsi que d'une méfiance permanente envers l'intervention dans les affaires doctrinales des pasteurs députés aux synodes. Cette aversion, cette défiance, ne sont pas l'apanage exclusif de Duplessis-Mornay. Nombre de ses amis et correspondants partagent en effet sa position. Au sein du réseau politique auquel ils appartiennent, Hubert Languet et Charles de Danzay comptent parmi les adversaires les plus résolus des querelles théologiques intestines. Afin d'éclairer le combat qu'ils conduisent et de comprendre les griefs qu'ils formulent à l'égard de leurs coreligionnaires, il conviendra tout d'abord d'évoquer les accusations qu'ils portent contre les théologiens luthériens auteurs de la Formule de Concorde, avant d'exposer la réaction de Duplessis-Mornay face aux excès des théologiens réformés et des députés aux synodes.

Face à la détermination affichée par la plupart des souverains catholiques d'Europe à éradiquer la Réforme, certains diplomates et conseillers des princes protestants ont acquis la certitude que seule une étroite union entre leurs maîtres sera susceptible de garantir la survie puis le triomphe de la « vraie religion ». Toute division, toute fissure dans le bloc protestant entraînera en revanche inévitablement un affaiblissement qui pourrait s'avérer fatal. Ces hommes, membres d'un réseau politique international dont les contours précis restent encore à tracer, luttent avec détermination contre tous les motifs de discorde et travaillent activement à la conclusion d'une ligue protestante. Leurs efforts se heurtent certes à

des obstacles politiques, mais ceux-ci ne sont pas infranchissables. Le mur doctrinal qui se dresse devant eux est en revanche beaucoup plus difficile à briser.

Dans les années 1570, les divisions au sein du luthéranisme, entre philippistes et partisans de l'orthodoxie luthérienne, ont conduit certains théologiens à engager une réflexion qui a abouti, en 1577, à la rédaction d'un nouveau corps de doctrine³. Soutenus par l'électeur Auguste de Saxe et sous la direction de Jacob Andreae, ils ont ainsi établi une nouvelle orthodoxie condamnant de fait toute interprétation divergente, notamment sur la question de la présence réelle du Christ lors de la Cène. En 1577, ce texte, qui va devenir la Formule de Concorde, n'est pas encore officiellement adopté. S'il devait l'être, cela entraînerait inévitablement une fracture irréductible au sein de la Réforme protestante allemande, mais aussi entre luthériens et réformés, ces derniers se voyant *ipso facto* condamnés comme hérétiques. Une telle perspective glace le sang des partisans de l'Union politique nécessaire à la survie des Églises. Selon eux, les théologiens seront les seuls responsables de la rupture irrémédiable qui se profile et ils n'ont pas de mots assez durs pour qualifier leur conduite.

Hubert Languet, conseiller d'Auguste de Saxe, est le fer de lance du combat contre le texte d'Andreae⁴. Selon lui, l'attitude des docteurs luthériens s'apparente à de la rage générée par leur hostilité viscérale au protestantisme réformé. Dans une lettre qu'il adresse à Robert Beale, il affirme que la « moindre apparence du progrès de la vraie religion aux Pays-Bas rend fous les théologiens allemands »⁵. À Wacker von Wackenfels, il dénonce les « délires ubiquitaires de Brenz, que Jacob Andreae a introduits dans le Livre qu'ils appellent de Concorde »⁶. Ce qu'il reproche aux théologiens, c'est donc leur âpreté à la lutte interne au protestantisme⁷. Leur absence de réalisme et leur incapacité à percevoir les conséquences politiques de leurs actes sont les principaux reproches que Languet et ses correspondants formulent à leur égard. Charles de Danzay, ambassadeur du roi de France au Danemark mais réformé convaincu⁸, se montre également particulièrement sévère avec les docteurs allemands. Dans une série de lettres qu'il adresse à Philippe Duplessis-Mornay il laisse s'exprimer sans retenue la colère que suscite chez lui leur comportement

3. Le « Livre de Bergen », dernière version du « Livre de Torgau » (1576).

4. Béatrice NICOLLIER, *Hubert Languet (1518-1581). Un réseau politique international de Melanchthon à Guillaume d'Orange*, Genève, 1995, p. 377-379.

5. Languet à Robert Beale, 25 août 1578, *ibid.*, p. 413.

6. Languet à Wacker von Wackenfels, 13 juin 1579, *ibid.*, p. 412.

7. Béatrice NICOLLIER, *Hubert Languet [...], op. cit.*, p. 461.

8. À propos de Danzay, je me permets de renvoyer à Hugues DAUSSY « Un diplomate protestant au service d'un roi catholique : Charles de Danzay, ambassadeur de France au Danemark (1515-1589) », in Frédérique PITHOU (éd.), *Élites et notables de l'Ouest, XVI^e-XX^e siècles. Entre conservatisme et modernité*, Rennes, 2003.

9. Danzay à Mornay, 28 février 1580, dans *Mémoires*, t. II, p. 91-92. La citation suivante est p. 86.

10. Danzay à Mornay, 6 novembre 1580, *ibid.*, p. 114.

irresponsable. Afin de les discréditer, il s'efforce de les dépeindre sous leur plus mauvais jour :

« Je fais mention de Chytraeus et de Jacobus Andrae, principaux auteurs du livre de Concorde, afin que l'un soit connu impudent calomniateur par ses écrits, s'il attribue telle erreur aux Églises de France ; et l'autre un pernicieux docteur, par le jugement de plusieurs princes et théologiens d'Allemagne »⁹.

Dans la même lettre, il donne son sentiment sur les motifs qui ont poussé Andrae et ses collaborateurs à jeter le discrédit théologique sur les Églises réformées :

« Car il nous faut tant travailler à prouver notre innocence, qu'à clairement démontrer les calomnies des théologiens qui ont persuadé à plusieurs princes et seigneurs, et au commun peuple d'Allemagne, que nous ne croyons point que le vrai corps de Christ nous soit communiqué en sa sainte Cène, quoique nous le disions, et que nous nions que Jésus-Christ soit Dieu tout puissant. Davantage, ceux qui nous accusent ne sont point incités d'un vrai zèle de la religion, ains [= mais] seulement d'une ambition et cupidité insatiable de vengeance, qui est le pis, et où des théologiens à leur dévotion, doctes, éloquents et d'esprit aigu et subtil, *qui volentes et scientes peccant* [= qui pèchent volontairement et sciemment], et qui peuvent déguiser un chat en loup ».

Ce ne sont pas la volonté de promouvoir la diffusion de la Réforme ni le désir de procurer aux différentes confessions protestantes l'établissement définitif dont elles ont besoin pour survivre qui motivent l'action des théologiens, mais des querelles de personnes, des rivalités, cette soit « insatiable de vengeance » dénoncée par Danzay qui estime que sa haine irréductible pour le « calvinisme » suffit à expliquer la démarche de Jacob Andrae. Celui-ci, « depuis quatorze ou quinze ans [...], n'a fait que courir, tant en Danemarck que par toute l'Allemagne, pour cognoistre ceulx qui voudroient favoriser ses folles opinions, et blâmer les calvinistes »¹⁰.

De telles querelles semblent bien dérisoires à l'ambassadeur de France au Danemark, au regard des graves conséquences que la

pusillanimité de ceux qui les suscitent pourrait entraîner. Il les évoque dans une autre lettre à Mornay :

« Que s'il n'y est diligemment et sincèrement pourvu, que les rois, princes et Églises accusées protestent des calamités qui en adviendront à la chrétienté, et du sang innocent qui en sera répandu, dont ils rendront un jour raison devant le juste jugement de Dieu, et d'avoir plutôt cru aux menées et calomnies de quelques ambitieux et corrompus théologiens, qu'au vrai témoignage de plusieurs rois, princes et républiques chrétiennes »¹¹.

La division irrémédiable des puissances protestantes les affaiblira dans de telles proportions qu'elles ne seront plus de taille à se défendre contre l'agression catholique. Ce sont les théologiens qui porteront la responsabilité du sang versé par ceux qui auront lutté pour leur foi contre un adversaire beaucoup plus fort et surtout plus uni.

Le ton adopté par Danzay et le vocabulaire qu'il emploie pour qualifier les théologiens auteurs de la Formule de Concorde sont particulièrement sévères : « impudent calomniateur », « pernicieux docteur », « corrompus théologiens ». En s'exprimant de la sorte il manifeste certes son ressentiment envers ceux qui condamnent l'interprétation calvinienne de la présence réelle à laquelle il adhère, mais son jugement n'est pas guidé par sa seule appartenance confessionnelle. Outre l'inconvénient politique majeur qu'il attribue aux conséquences de leur démarche, c'est également l'honnêteté intellectuelle de Jacob Andreae et de ses collaborateurs qu'il conteste, affirmant « que lesdits théologiens, pour couvrir leur malignité, prennent quelques passages des livres de Luther, Calvin, Zwingli et d'autres docteurs qui ont écrit depuis cinquante ans, qu'ils interprètent à leur fantaisie, et par ce moyen condamnent les autres Églises contre droit, vérité et raison »¹². En somme, les théologiens allemands détournent sciemment le sens des écrits des Réformateurs, trahissant leur pensée.

Cette virulence dans l'accusation conduit à se poser une question. Danzay, dont le champ d'action est politique, ne serait-il pas tout simplement hostile aux débats théologiques quels qu'ils soient ? La

11. Danzay à Mornay, 14 juin 1580, *ibid.*, p. 107.

12. *Ibid.*, p. 106.

13. Lettre citée, *ibid.*, p. 87.

14. *Ratio ineundae Concordiae, inter Ecclesias Reformatas. Sive quibus modis occuri possit mirificis artibus, quibus Pontificii per quosdam imprudentes Theologos universas Christi ecclesias, potissimum autem et primum Germanicas pessundare conantur*, s.l., 1579. Voir Alfred RICHARD, *Un Diplomate poitevin du XVII^e siècle. Charles de Danzay, ambassadeur de France en Danemark*, Poitiers, 1910, p. 134-141.

15. Lettre citée dans *Mémoires*, t. II, p. 111.

16. *Instruction pour traicter avec la royne d'Angleterre et aultres princes estrangers protestans, baillee par le roy de Navarre au sieur de Ségur, y allant de sa part en juillet 1583 ; dressée et minutée par M. Duplessis*, juillet 1583, dans *Mémoires*, t. II, respectivement p. 282 et 287.

98 17. *Moïens pour avancer le royaume de Dieu tant en France qu'en toute la*

Chrestienté et ailleurs, Bibl. de la Sorbonne, Ms 361, f^o65.

18. *Instruction à M. de Buzenval, allant de la part du roy de Navarre vers les cantons évangéliques*, 1584, dans *Mémoires*, t. II, p. 474.

déploration qu'il fait des « calamités qui proviennent des controverses » pourrait le laisser penser¹³. Il semble pourtant qu'il n'en soit rien car, afin de lutter plus efficacement contre la Formule, il a lui-même rédigé « un petit écrit intitulé : *Ratio in eundae concordiae ecclesiarum reformatae religionis* »¹⁴ qui « tourmente infiniment les séditieux théologiens d'Allemagne »¹⁵.

Philippe Duplessis-Mornay, qui est la réception de toutes ces missives rédigées par l'ambassadeur de France au Danemark, partage pleinement son ressentiment à l'égard des auteurs de la Formule. Dans son cas, il ne peut y avoir de doute quant à la valeur qu'il accorde à la controverse théologique. Sa propre contribution au débat religieux, considérable, en témoigne. Mais son œuvre théologique ne concerne que le combat qu'il convient de mener contre l'Église romaine. Dans aucun de ses traités on ne trouve d'attaque contre les luthériens, car il ne les considère pas comme des ennemis, au contraire des papistes contre lesquels il convient de concentrer tous les efforts. Ainsi, Mornay fustige lui aussi « quelques docteurs, qui servoient de boutefeux en Allemagne », « quelques docteurs, peut-être trop à leur aise » et qui « n'ont point eu honte d'abuser »¹⁶. De manière récurrente, il dénonce le manque de modération de ces théologiens ainsi que les conséquences déplorables de leur attitude, estimant que « d'une dispute ils ont fait un procès, d'un procès une querelle, d'une querelle une ligue formée »¹⁷.

Face à l'intransigeance des théologiens et afin d'annihiler les effets néfastes de leur attitude suicidaire, Mornay propose une solution temporaire. Afin de parvenir à un accord doctrinal au sein du protestantisme, il estime qu'il est nécessaire de réunir un synode général et, qu'en « attendant qu'icelui [= celui-ci] se pût tenir [...], qu'il fût imposé silence par l'autorité des susdits princes et états à toutes invectives tant de bouche que par écrit, qui ne font que gratter et écorcher la plaie que tous vrais chrétiens désirent guérie, même, s'il était possible, sans cicatrice »¹⁸.

Cette proposition est une constante dans les écrits qu'il rédige dans les années 1580. Elle revient sans cesse, mais elle n'est pas propre à sa pensée. L'idée qu'il faut imposer le silence jusqu'à la tenue d'un synode général se retrouve en effet chez la plupart des membres du réseau auquel Mornay appartient ; Hubert Languet ou Charles de Danzay ne manquent pas d'y souscrire.

Faire taire les théologiens. À défaut de pouvoir les convaincre, telle est la solution proposée. Elle se rapproche de manière tout à fait significative de la politique préconisée par Mornay pour étouffer les dissensions internes au calvinisme, comme pour tenir la bride sur le cou des pasteurs parfois trop zélés au sein des synodes.

S'il convient de donner l'image d'une Réforme unie afin d'impressionner l'adversaire catholique, il faut également que les réformés y contribuent. Les théologiens luthériens n'ont pas le monopole de la maladresse ou de l'invective. Duplessis-Mornay consacre beaucoup d'énergie à neutraliser les docteurs ou les pasteurs trop intransigeants et désireux d'en découdre sur le terrain doctrinal avec leurs homologues luthériens.

Peu avant le synode national de Nîmes, en 1585, Mornay écrit à Châtillon au nom du roi de Navarre, le futur Henri IV, depuis l'année précédente héritier présomptif de Henri III et protecteur des Églises réformées du royaume de France, afin de prévenir tout excès de la part des députés. Le ton qu'il adopte est suffisamment menaçant pour traduire une crainte réelle :

« À cette cause désirerait ledit seigneur roi de Navarre que nos Églises et circonvoisines, et ceux principalement qui font en icelles [= celles-ci] profession d'écrire, fussent avertis de s'abstenir de toute intempérance en leurs livres ou réponses, pour montrer l'exemple de douceur et modération, comme nous les avons prévenus des propos de réconciliation de notre part. Que si leurs docteurs et ministres continuent en leurs invectives, sera bien aise ledit seigneur roi d'en être averti par les Églises de notre confession ; et que les livres injurieux fraîchement

19. *Instruction à M. de Chastillon pour le synode national de Nismes*, 1585, *ibid.*, t. III, p. 42.

20. Lettre cit., *ibid.*, t. II, p. 248.

21. Béatrice NICOLLIER, *Hubert Languet [...], op. cit.*, p. 461.

composés, lui soient envoyés pour s'en pouvoir plaindre auxdits princes et « États de l'empire, et les leur faire représenter de sa part »¹⁹.

En somme, si d'aventure les luthériens persistent à agresser les Églises réformées, les ministres et docteurs réformés ne devront en aucun cas répliquer. C'est au protecteur des Églises de France, Henri de Navarre, qu'il reviendra d'intervenir.

Cette restriction de leur champ d'action est tout à fait révélatrice de la pensée de Mornay au sujet des pasteurs. L'estime et la considération qu'il porte aux ministres de la Parole ne peuvent être mises en doute ; elles transparaissent dans toute sa correspondance. En 1595, alors que les négociations préparatoires à l'édit de Nantes ont débuté, il affirme l'importance capitale du maintien d'un nombre suffisant de pasteurs pour la survie de la Réforme : « Deux points, me semble-t-il, nous établiraient grandement, l'entretien [= entretien, évidemment par le trésor royal] du ministère et de nos places [de sûreté] », écrit-il à Clarens²⁰. Toutefois, s'il les considère comme indispensables et s'il a noué des relations cordiales avec nombre d'entre eux, il semble qu'il fixe certaines limites à leurs compétences. Prêcher, administrer les sacrements, veiller sur leurs églises (locales), voilà les tâches qui leur incombent. En revanche, aborder des questions de doctrine qui mettent en jeu le destin global de la Réforme échappe de toute évidence à leurs capacités telles que les envisage Mornay. Certes, la crainte que des ministres trop zélés ne fassent pas preuve de suffisamment de pragmatisme pour réfréner leur intransigence est sans doute l'une des bases de sa réflexion. Mais il semble également que Mornay procède à une sorte de transfert de compétences, des ministres et autres docteurs vers les princes. À l'image d'Hubert Languet²¹, il considère de toute évidence que les affaires religieuses sont d'une trop grande importance pour être abandonnées aux théologiens. « En débattant la religion, les religieux se gâtent », affirme-t-il dans sa lettre à Clarens. Il vaut mieux procéder au règlement du différend religieux par le biais d'une initiative politique, telle que peut l'être la convocation d'un synode général, que par un débat théologique désordonné qui risquerait d'exacerber les tensions au lieu de les apaiser. Toute la politique extérieure d'Henri de Navarre, orchestrée par Mornay, est en effet tendue vers un

objectif qui associe étroitement les domaines politique et religieux : pour vaincre l'adversaire papiste, il faut réussir à sceller l'union des puissances protestantes en une ligue et, si l'on veut y parvenir, il faut au préalable résorber la fracture doctrinale qui sépare réformés et luthériens. Cette tâche ressort avant tout au domaine diplomatique et, à l'exception d'Antoine de Chandieu, qui aurait dû partir pour une mission en 1583 mais qui a renoncé²², et de Robert Le Maçon, seigneur de la Fontaine, pasteur-diplomate et grand ami de Mornay, aucun ministre n'est sollicité pour participer aux négociations.

S'il convient donc de limiter les interventions des synodes dans la politique religieuse internationale des Églises réformées de France, il faut également veiller à ce que les théologiens réformés ne sèment pas la discorde au sein même de leur confession. C'est dans les toutes premières années du XVII^e siècle que plusieurs occasions d'intervenir dans la politique religieuse des synodes s'offrent à Mornay. En 1603, le synode national de Gap prend l'initiative de condamner Jean Piscator, théologien réformé professeur à Strasbourg. Accusé de dispenser un enseignement déviant du point de vue doctrinal, il est cependant soutenu par plusieurs théologiens de renom tel que John Cameron par exemple. Mornay déplore, lui aussi, le bruit excessif fait autour d'une affaire qu'il juge d'importance mineure :

« Cet article de Gap, concernant M. Piscator, dès que [je] l'eus lu me mit en peine [...]. Nous avons à la vérité assez de différends qui nous aliènent, sans en créer ou émouvoir [= susciter] d'autres, et [il] vaut mieux travailler à fermer les vieilles plaies qu'à ulcérer les nouvelles »²³.

Cette lettre, adressée à Primerose, ministre de l'Église de Bordeaux, témoigne de son agacement face à la pusillanimité et l'intransigeance des pasteurs du synode qui ne jouent jamais la carte de l'apaisement doctrinal. D'ailleurs, afin de ne pas aigrir davantage les esprits, il adresse un coup de semonce aux synodes provinciaux qui doivent députer au synode national de 1605 :

« Je n'entrerais point au fonds de la question, qui serait matière de plus d'une lettre. Seulement vous dirai-je, messieurs, que nous

22. Au terme du synode de Vitry, en mai 1583, Antoine de Chandieu est désigné pour accompagner Mornay lors d'une mission auprès des princes protestants étrangers. Finalement, c'est Jacques de Ségur, baron de Pardaillan, qui est ensuite choisi à la place de Mornay. Chandieu, qui estime alors que l'ambassade s'en trouve affaiblie, décide de renoncer. Hugues DAUSSY, *Les huguenots et le roi. Le combat politique de Philippe Duplessis-Mornay (1572-1600)*, Genève, 2002, p. 206-209.

23. Mornay à Primerose, 21 février 1605, dans *Mémoires*, t. X, p. 59.

24. Mornay aux synodes provinciaux de France, mars 1605, *ibid.*, p. 74-75.

25. Mornay à Aersen, 7 décembre 1607, cité dans Raoul PATRY, *Philippe Du Plessis-Mornay. Un huguenot homme d'État (1549-1623)*, Paris, 1933, p. 446.

avons plutôt à sonder les vieilles plaies qu'à en gratter de nouvelles ; à assoupir les questions entre nous, qu'à les réveiller, vu les adversaires que nous avons, qui veillent à toutes occasions, et bien souvent nous veulent rendre différents en ce en quoi nous ne le sommes point »²⁴.

Cet épisode n'est qu'un exemple parmi d'autres et, avant la réunion de chaque synode national, Mornay prend la précaution d'envoyer des conseils aux pasteurs députés. Sa crainte est donc permanente et témoigne du peu de confiance qu'il accorde aux ministres de la Parole. Non qu'il ne nourrisse aucune estime pour eux, bien au contraire, mais parce qu'il considère avant tout leur manque de pragmatisme, leur difficulté à agir en fonction du contexte général de la situation politique des Églises. Bien souvent, ils sont uniquement guidés par leur intransigeance doctrinale qui les conduit à prendre des initiatives jugées regrettables par le gouverneur de Saumur.

Une autre affaire préoccupe Mornay en 1607. Cette fois-ci, ce ne sont pas les députés du synode qui l'inquiètent, mais les écrits d'un pasteur et théologien néerlandais, Arminius, professeur à Leyde. Les attaques de ce dernier contre la doctrine de la double prédestination lui font craindre un nouvel affrontement doctrinal entre docteurs réformés. Il fait part de son inquiétude à François d'Aersen et lui demande d'agir :

« Cependant, je désirerais fort que ces contentions théologiques de votre Académie de Leyde fissent trêve, ne pouvant aujourd'hui rien rencontrer de plus mal à propos, ni pour toutes nos Églises ni particulièrement pour les vôtres. À quoi il est de la prudence et sûreté de Messieurs les États [généraux des Provinces-Unies] de pourvoir par l'indiction d'un silence jusques à un autre temps »²⁵.

On retrouve la volonté de Mornay de faire intervenir le pouvoir politique, en la personne des États généraux des Provinces-Unies, afin de mettre un frein aux querelles théologiques.

L'incompréhension qui règne souvent entre les théologiens et les pasteurs qui siègent dans les synodes nationaux d'une part et les conseillers des princes de l'autre, permet de tracer à l'intérieur de la

Réformation une ligne de fracture qui n'est pas doctrinale. Il semble bien, en effet, que ce sont deux mondes, deux logiques qui s'affrontent de manière irréductible. Face à l'intransigeance religieuse des théologiens, qu'ils soient réformés ou luthériens, les élites politiques qui entourent et conseillent les princes protestants prônent une attitude faite de pragmatisme et de modération. Aux yeux de Mornay, Danzay et Languet, les défenseurs d'une parfaite orthodoxie doctrinale, qu'ils s'agisse d'éminents docteurs ou de simples pasteurs qui se piquent de théologie, semblent manquer de conscience politique. Leur incapacité à considérer que le triomphe de la « vraie religion » peut nécessiter davantage de souplesse leur est vertement reprochée par les membres de ce réseau politique international qui jugent leur attitude suicidaire. Bien qu'habités par une foi profonde, Mornay et ses amis sont en effet partisans d'une stratégie fondée sur le compromis, pourvu que l'on soit d'accord sur les fondements essentiels du christianisme²⁶. Leurs efforts pour modérer les ardeurs des théologiens ou pour tempérer les effets de leurs querelles sont toutefois rarement couronnés de succès. Ils n'ont rien pu faire contre l'adoption de la Formule de Concorde en 1580 et les synodes se contentent d'écouter Mornay avec politesse, sans toujours suivre ses conseils. Au mieux, les affrontements doctrinaux s'en trouvent-ils tempérés, ou différés. En matière de religion, pour le meilleur et pour le pire, la force reste aux théologiens.

26. Duplessis-Mornay résume ainsi ce qu'il considère comme les bases nécessaires et suffisantes d'un accord entre réformés et luthériens : « Nous sommes d'accord sur les fondements de la religion, à savoir, de la gratuite rémission des péchés, acquise par la mort de Christ, fils éternel de Dieu, vrai et unique médiateur du genre humain, à ceux qui croient en lui ; qui plus est, combattons par mêmes raisons et argumens les abus et erreurs introduits en l'Église par le pape et les siens ; même, convenons au point de la Cène, duquel est toute la dispute, en ce qui est de la substance du sacrement, chacun étant assuré d'y recevoir vraiment le corps de Christ. », *Instruction pour traicter avec la royne d'Angleterre et aultres princes estrangers protestans*, op. cit., p. 290.